PROCES-VERBAL de la séance du CONSEIL d'ADMINISTRATION LUNDI 9 MARS 2026

Numéro de la séance : 4

Présents :

Membres de droits : Madame VINCENT, Monsieur VIALA, Monsieur CHARRETTE,
Représentants des collectivités territoriales : /
Personnalité qualifiée : /
Représentants du personnel d'enseignement et d'éducation : M. Simiand, Mme Mandon, Mme Delecray, M. Magnan
Représentants du personnel administratif, technique, santé et social et des adjoints territoriaux : M. Gresse, M. Chadrin, M. Goumat
Représentants des parents d'élèves : M. Enjolras, Mme Cramon, Mme Miguet, Mme Gude, Mme Fleur
Représentants des élèves :./
Sont excusés : M. Ginier-Gillet, Mme Singeot, M. Houmri, M. Hammani, Mme Labhar
Sont absents : M. Bezac, Mme Voreppe, Mme Bazzoli, Mme Versavaud, Mme Falezan, Mme Roy

Ordre du jour :

I – ORGANISATION ADMINISTRATIVE
- **A. Secrétariat de séance**
- **B. Adoption du PV du CA du 24/02/2026**

II – ORGANISATION FINANCIERE ET COMPTABLE
- **A. COMPTE FINANCIER 2025**

III – QUESTIONS DIVERSES
- **A. Logements de fonction**
- **B. Carnets de correspondance**

I – ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le quorum étant atteint (15), Madame VINCENT ouvre la séance à 18h10. Elle propose de faire un tour de table afin que le logiciel de prise de note puisse identifier toutes les prises de paroles. Elle remercie Monsieur BENEDETTI pour sa présence pour cette présentation du compte financier de l'exercice 2025.

A. Secrétariat de séance

Monsieur CHARRETTE assure le secrétariat de séance, à l'aide de l'outil d'enregistrement des conversations.

B. Adoption du PV du CA du 24/02/2026

A la demande de Monsieur SIMIAND, des modifications seront faites sur celui-ci. Son adoption est donc repoussée au futur Conseil d'Administration.

II – ORGANISATION FINANCIERE ET COMPTABLE

A. COMPTE FINANCIER 2025

Monsieur BENEDETTI rappelle qu'il s'agit du compte financier de l'exercice 2025. Il explique que le compte financier est un document établi en fin d'exercice, préparé en commun par le comptable et l'ordonnateur. Il comprend deux éléments : le premier est le compte financier dit « sur chiffres », qui constitue une synthèse des recettes et des dépenses de l'exercice clôturé donnant lieu au résultat de l'exercice, excédentaire ou déficitaire. C'est ce compte financier qui fait l'objet d'un vote du conseil d'administration. Le deuxième compte financier, toujours le même mais dit cette fois « sur pièces », est destiné au juge des comptes et consiste à vérifier la régularité de l'exécution budgétaire. Il est susceptible d'engager la responsabilité des intervenants financiers sur l'établissement scolaire : l'ordonnateur, l'agent comptable ou le gestionnaire. Il évoque à ce titre la réforme du régime de responsabilité des personnes amenées à manipuler de l'argent public. Il explique ensuite le rôle du conseil d'administration : prendre deux délibérations ; une première délibération qui approuve le compte financier avec ou sans réserve, puis une seconde délibération qui approuve l'affectation du résultat dans les réserves des différents services de l'établissement. Avec la réforme du cadre budgétaire et comptable, la plupart des établissements, sauf ceux qui ont des services un peu spéciaux, n'ont plus qu'un seul compte de réserve. On vote donc l'affectation dans un compte de réserve unique.

Monsieur BENEDETTI indique que la présentation se fait en deux temps : la première présentation est celle de l'ordonnateur qui consiste à présenter l'exécution budgétaire proprement dite, et c'est M. CHARETTE qui va se livrer à l'exercice.

Monsieur CHARRETTE indique qu'il va présenter le diaporama qui a été adressé aux membres du CA en fin de semaine précédente (voir pièce jointe).

La première diapositive représente le budget voté en novembre 2024 avec un équilibre réalisé à l'aide d'un important prélèvement sur fonds de roulement, la seconde diapositive présente au contraire la réalisation du budget. Il propose d'évoquer successivement chacun des services du budget, en recettes et en dépenses.

Concernant le service AP, il évoque les voyages, puis les activités sur recettes affectées et enfin les activités sur financement libre.

A la demande d'un membre du CA, Monsieur CHARRETTE confirme que le collège fait l'avance des dépenses de transports des projets « clés en main », puis se fait rembourser par le Conseil Départemental.

Concernant les crédits pédagogiques globalisés, Madame MANDON regrette que la somme n'ait pas été suffisante pour changer l'intégralité des manuels de 6èmes. A la demande de Monsieur SIMIAND, Monsieur BENEDETTI et Monsieur CHARRETTE expliquent que cette dotation est affectée par le Rectorat selon différents critères, mais également en fonction de la somme reçue par le Rectorat par le ministère et en fonction des reliquats de l'établissement.

Lorsque Monsieur CHARRETTE évoque le coût de la reprographie, Monsieur ENJOLRAS, parent d'élèves, regrette que les cours soient désormais quasiment tous sur des photocopies, photocopies qui sont le plus souvent de mauvaise qualité.

Monsieur CHARRETTE présente ensuite le service Vie de l'élève, avec notamment les fonds conséquents dont bénéficie le collège sur le fonds social. Ce point fait l'objet d'échanges entre les membres du CA, sur l'information faite aux familles, sur la possibilité de « déspécialiser » ces crédits, sur les modalités d'attribution, etc...

Monsieur CHARRETTE présente ensuite le troisième service général ; le service Administration et Logistique, en débutant par les recettes de ce service, puis les dépenses. Les dépenses de viabilisation sont véritablement les

lignes sur lesquelles se font le résultat financier de l'exercice. A l'aide de courbes, il montre la dépendance des résultats financiers des années antérieures par rapport aux dépenses d'énergie.

Monsieur CHARRETTE finit enfin sa présentation par le service SRH, service de restauration et d'hébergement. Il note une augmentation conséquente du nombre de repas. Il n'est pas rare de faire des services avec 500 repas. L'élément financier le plus conséquent du service reste l'augmentation exponentielle du reversement à la collectivité. En effet, la totalité des recettes supplémentaire générée par l'augmentation des tarifs est reversée au département. L'établissement continue à conserver seulement 3,00 € par repas.

Au terme de sa présentation, Monsieur CHARRETTE indique donc que le résultat de l'exercice est excédentaire, ce que va confirmer Monsieur BENEDETTI.

Il débute sa présentation du compte financier par l'évolution des réserves, et du fonds de roulement en 2025, avec l'excédent de 14 546,05 €. Il présente également l'impact des écritures d'amortissement sur ce même résultat. Le fonds de roulement au 31 décembre s'élève à 124 901,59 €. Au regard de la politique actuelle de la collectivité, il est probable que la future dotation de l'établissement soit écrêtée.

Monsieur BENEDETTI propose une analyse financière, avec les différents indicateurs financiers et leurs évolutions : la trésorerie, le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement, le taux de recouvrement. Ces indicateurs sont tous plutôt favorables.

Le mode de fonctionnement du système de restauration fait ensuite l'objet d'un échange entre tous les membres du CA. Monsieur BENEDETTI fait part de ses arguments concernant le système du forfait, plus « sécurisant » pour l'agent comptable et l'ordonnateur avec des créances clairement définies, alors qu'avec le système actuel, avec un « porte-monnaie électronique », les élèves ne devraient jamais êtes en négatif. Mais au regard du suivi très rigoureux dans l'établissement et du bon taux de recouvrement, il accepte que le collège continue à fonctionner ainsi. Il souligne néanmoins que le nouveau logiciel de comptabilité des EPLE, Opale, est plus adapté au suivi des créances des familles. Il peut ainsi lancer des procédures de règlement plus formalisée, voire contentieuse, et notamment des avis à tiers détenteur. Cela laisse aussi la possibilité aux familles de signer des autorisations de prélèvements automatiques. Monsieur CHARRETTE confirme effectivement que tout le travail de relances de paiements aux familles est fait au collège par le service intendance. Par ailleurs, il reste également la possibilité pour le collège d'opérer un prélèvement sur les bourses si des familles venaient à ne pas s'acquitter de leur dette de demi-pension en fin d'année scolaire.

La question se pose de savoir quel est le système le plus favorable pour les familles en termes de coût, le plus simple en termes de suivi comptable et également le plus rigoureux pour éviter l'absentéisme.

Délibération n°1 – Approbation du compte financier de l'exercice 2025 sans réserve

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

Délibération n°2 – Affectation du résultat de l'exercice 2025
Le résultat de l'exercice, qui est de 14 546,05 € est intégralement affecté sur le compte de réserve unique du collège.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

A la demande d'un membre du CA, Monsieur CHARRETTE explique que les consommations des logements de fonction sont intégrées dans les consommations globales. Elles font par ailleurs l'objet d'un document spécifique dans le compte financier sur pièces.

III – Points divers

A. Logements de fonction.

Mme VINCENT explique que le CA doit se prononcer sur l'attribution des logements de fonction pour la rentrée prochaine.
Monsieur CHARRETTE présente la situation à ce jour. Elle devrait être la même à la rentrée prochaine, sauf si des personnels sont mutés dans un autre établissement en fin d'année. A la demande d'un parent d'élève, Mme VINCENT et Monsieur BENEDETTI expliquent que cette procédure répond à la règlementation qui détermine l'ordre d'attribution. Pour information, il est indiqué que Mme VINCENT et Monsieur CHARRETTE demandent systématiquement une dérogation à l'obligation de loger aux services compétents de la DSDEN

Délibération n°3 – Attribution des logements de fonction

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

B. Réflexion sur les carnets de correspondance

Madame VINCENT explique que l'administration s'interroge à ce jour sur la nécessité de continuer à acheter des carnets de correspondance aux élèves, qui coutent environ 2 000,00 €. Certains établissements ont fait le choix de ne plus avoir de carnets.
Lors de problèmes de discipline, Mme DELECRAY trouve qu'il est préférable de noter directement devant l'élève les remarques sur le carnet plutôt que de le faire ultérieurement sur Pronote.
Le carnet a également une importance pour l'emploi du temps. L'enfant l'a toujours avec lui.
Par ailleurs, la présentation du carnet par les élèves est également un rituel qui permet de poser les choses en début de séance, de communiquer avec les familles et surtout dans un établissement en REP.

Décision : Le Conseil d'administration prend acte de la réflexion engagée sur l'allègement ou la suppression des carnets de correspondance. Une concertation sera menée avec les équipes pédagogiques pour étudier les modalités d'une éventuelle expérimentation sur un niveau de classe, en privilégiant l'utilisation de Pronote et en maintenant un support papier minimal pour la correspondance avec les familles

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.

Le secrétariat de séance
M. CHARRETTE

La présidente
Mme VINCENT

COLLEGE E-J LAPASSAT
LA PRINCIPALE
26106 ROMANS Cedex

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE | COLLEGE ETIENNE-JEAN LAPASSAT
ROMANS-SUR-ISERE - Académie de Grenoble

Conseil d'administration
Lundi 9 mars 2026
Liste d'émargement

Fonction	NOM, Prénom	Signature	Absent	Excusé
Chef d'établissement	VINCENT Agnès			
Adjoint	VIALA Rudi			
Directeur SEGPA	GINIER-GILLET Patrick	excusé		
Gestionnaire	CHARRETTE Luc			
Conseillère Principale d'Education	SINGEOT Stéphanie	excusée		

Fonction	NOM, Prénom	Signature	Absent	Excusé	SUPPLEANT	Signature
Représentants des collectivités territoriales	HAJJARI Linda					
	JACQUOT Laurent					
	LARUE Fabrice					
	TACHDJIAN Jeanine					
Personnalité qualifiée	BOUKHARI Nor El Houda					
Représentants élus du personnel d'enseignement et d'éducation	BEZAC Nicolas				DEVIS Maud	
	VOREPPE Charlène				DELECRAY Cécile	
	BAZZOLI Laëtitia				MEDJAHED-AMGHAR Djouhra	
	SIMIAND Arnaud				MAGNAN Olivier	
	MANDON Rachel					
	VERSAVAUD-CALLIÈRE Sophie					
Représentants élus des personnels administratifs, techniques, de santé et social et des adjoints techniques territoriaux	GRESSE Olivier					
	CHADRIN Jean-Pierre					
	GOUMAT Roland					
Représentants élus parents d'élèves	ENJOLRAS Patrick				HAFSOUNI Mélissa	
	CRAMON Aurélie				MAZEYRAT Marièle	
	MIGUET Romélie				MAIRE-AMIOT Élise	
	FALÉZAN Emilie				GIL Joan	
	GUDE Stéfanie				FABRE Marie-Laure	
	FLEUR Fanja					
	ROY Emeline					
Représentants élus des élèves	HOUMRI Marame 4°6				AZAIZIA Nihal 4°8	
	HAMMANI Lyad 3°2				ALOUACHE Sohan 3°2	
	LABHAR Romaissae 5°8				SCALVINI Téa 5°8	